

HSBC SFH (France)

**Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Septembre 2014**

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 31/08/2014

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	6 098 582 927
- Autres crédits	-
	6 098 582 927

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	6 098 582 927
- Autres	-
	6 098 582 927

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	956 877 231
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	5 141 705 696
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	6 098 582 927

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 31/08/2014

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	806 249 488
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	150 627 743
	956 877 231

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	3 687 063 681
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 454 642 015
	5 141 705 696

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 31/08/2014 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	2 428 985	30
2003	12 126 131	135
2004	25 705 739	259
2005	84 754 328	687
2006	144 929 969	1 039
2007	93 435 086	679
2008	75 725 007	541
2009	44 417 325	321
2010	65 825 720	406
2011	74 566 794	497
2012	98 424 093	615
2013	114 432 743	656
2014	120 105 311	626
	956 877 231	6 491

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	2 491 250	37
2003	14 024 360	178
2004	40 742 621	489
2005	263 903 577	2 261
2006	483 948 770	3 817
2007	222 035 415	1 903
2008	182 328 953	1 622
2009	237 197 337	1 818
2010	403 671 423	2 733
2011	443 402 125	3 248
2012	824 556 589	5 523
2013	1 202 508 543	7 948
2014	820 894 733	4 863
	5 141 705 696	36 440

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 31/08/2014

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	13 292	1
1	304 722	6
2	2 000 151	48
3	4 582 888	78
4	10 747 674	154
5	26 015 742	303
6	35 735 614	385
7	38 793 578	381
8	46 452 779	403
9	45 056 188	380
10	51 935 799	384
11	87 762 671	584
12	64 057 678	443
13	73 825 647	461
14	75 824 650	422
15	38 781 436	229
16	81 971 849	443
17	73 199 661	397
18	51 563 406	275
19	60 768 219	280
20	12 200 799	60
21	14 155 314	73
22	18 033 188	93
23	18 866 070	98
24	22 954 922	105
25	828 575	3
26	444 720	2
	956 877 231	6 491

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	33 692	2
1	2 308 301	104
2	10 550 027	360
3	30 451 150	651
4	46 567 810	836
5	122 086 153	1 673
6	182 307 485	2 158
7	203 834 354	2 096
8	237 201 118	2 169
9	219 749 713	1 894
10	239 852 283	1 906
11	433 329 695	3 018
12	313 554 674	2 207
13	457 768 103	2 950
14	486 670 084	2 750
15	222 316 106	1 250
16	399 828 027	2 221
17	436 885 804	2 340
18	307 653 919	1 733
19	316 096 729	1 707
20	76 320 697	363
21	67 395 173	312
22	123 098 850	590
23	103 227 168	567
24	97 610 739	553
25	4 432 383	27
26	575 460	3
	5 141 705 696	36 440

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 30/09/2014 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
Standard & Poor's	A+

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 30/09/2014, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) au titre du placement de ses fonds propres sont les suivants :

✓ Trésorerie (comptes nostro) : 124 285 309 €

V. Remboursements anticipés

Au cours du 3ème trimestre 2014, le taux de remboursements anticipés totaux calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 1.76% (Le taux est trimestriel).

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les d'Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collateral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

VII. Couverture du besoin de liquidité

Au 30 Septembre 2014, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les flux prévisionnels de principal et d'intérêts des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts

Paris, le 15 Novembre 2014,

M. Samir El Aziz

Directeur Général de HSBC SFH (France)